

Sécurisation des Trajectoires Professionnelles, Théorie Économique et Engagement Citoyen

SYLVIE MOREL

Dans ce texte, je jette un regard rétrospectif sur une partie de mon parcours de recherche antérieur en tant qu'universitaire et économiste féministe « hétérodoxe ». Par ce dernier terme, j'entends qualifier mon adhésion à un courant théorique s'opposant à l'économie dominante, celui de l'économie institutionnaliste de John R. Commons. Mon propos consiste en une réflexion portant sur la question de la sécurité économique des femmes. Je procéderai en trois temps. Tout d'abord, j'aborderai cette question à partir de la thématique de la « sécurisation des trajectoires professionnelles » (STP), que je situerai dans son contexte d'émergence et par rapport aux agendas de réforme des politiques publiques de l'emploi (PPE) qui s'y rattachent (marchés transitionnels, flexicurité, travail décent). Le choix du cadre théorique utilisé pour analyser la STP est déterminant. C'est ce que j'expliquerai ensuite en plaidant pour l'utilisation de l'approche économique commonsienne, qui offre de nombreux points de convergence avec l'analyse de genre. Finalement, j'évoquerai deux expériences militantes dans lesquelles je me suis engagée ces dernières années, qui sont en lien avec les revendications touchant la sécurité économique des femmes. Mon objectif est de faire ressortir la complexité des exigences que comporte le renouvellement des ppe visant la sécurisation des statuts économiques des femmes, dans le contexte du néolibéralisme ambiant.

In this paper, I look back on a part of my previous research trajectory as an academic and "heterodox" feminist economist. By "heterodox," I want to qualify the fact that my research is done in the perspective of John R. Commons's institutionalist economic theory, which opposes dominant economics. My article is focused on women's economic security, which is a strategic question for gender analysis. I proceed in three stages. First, I will address this issue from the « Securing Career Path » (SCP) thematic, which I will put in its context of emergence and with respect to related policy reform agendas of public employment policies (PEP) (transitional labour

markets, flexicurity, decent work). The choice of a theoretical framework used to analyze the SCP is critical. This is what I will explain, secondly, advocating for the use of commonsian economic approach, which offers many points of convergence with gender analysis. Finally, I will mention two activist experiments in which I have been committed in recent years, which are related to the claims regarding the economic security of women. My goal is to highlight the complexity of the requirements involved in the renewal of PEP for securing the economic status of women in the context of neoliberalism.

Dans ce texte, je jette un regard rétrospectif sur une partie de mon parcours de recherche antérieur en tant qu'universitaire et économiste féministe « hétérodoxe ». Que signifie ce dernier terme ? Pour l'expliquer, il faut tout d'abord définir ce qu'est l'« orthodoxie » en économie. Celle-ci renvoie au courant théorique développé depuis la fin du 19^e siècle sous l'étiquette néoclassique. Pour la plupart des économistes, la « science économique » se limite à cette seule école de pensée. Comme l'économie néo-classique résume l'essentiel de ce qui se fait en économie dans le monde académique depuis plus d'un siècle,¹ on peut bel et bien parler d'orthodoxie.² Pourtant, malgré la domination de ce courant aux niveaux de l'enseignement et de la recherche en économie à l'université, il existe, en réalité, une grande diversité d'approches théoriques alternatives à ce courant dominant. Ce sont ces dernières qui sont qualifiées d'« hétérodoxes » tout simplement parce qu'elles s'opposent à l'approche néo-classique.³ Nous reviendrons plus loin sur cette question. A ce stade-ci, contentons-nous simplement d'indiquer que l'approche de genre en économie, ou l'économie féministe, peut s'inspirer de plusieurs cadres théoriques hétérodoxes⁴ et que le choix du courant théorique hétérodoxe sur lequel s'appuyer pour « genrer » la théorie économique constitue une véritable question, c'est-à-dire un enjeu dont il ne faut surtout pas

sous-estimer l'importance. Pour ma part, je m'oppose à l'économie dominante en développant mes recherches sur la base du courant théorique de l'institutionnalisme de John R. Commons.

Ces précisions terminologiques étant apportées, la réflexion présentée dans ce chapitre porte sur une question déterminante pour la recherche et l'action féministes, celle de la sécurité économique des femmes. Je traiterai celle-ci à un triple niveau : à partir, premièrement, d'un objet d'étude, la thématique de la « sécurisation des trajectoires professionnelles » (STP), qui en est la transcription au niveau des politiques publiques de l'emploi (PPE), deuxièmement, de la théorie, avec l'institutionnalisme commonsien et, troisièmement, de la question de l'engagement « citoyen », qui est le prolongement de cette approche économique qui articule théorie et action. Mon objectif est de montrer la complexité des enjeux associés au renouvellement des ppe destinées à sécuriser les statuts économiques des femmes.

Je procéderai en trois temps. Tout d'abord, je situerais la STP dans son contexte d'émergence et par rapport aux agendas de réforme des ppe qui s'y rattachent (section 1). De manière générale, la STP renvoie aux programmes de recherche et d'action dont l'objectif est de réformer les institutions du travail en nivelant par le haut les statuts économiques des travailleuse-s. Les programmes que nous allons présenter ici sont ceux des « marchés transitionnels », de la « flexicurité » et du « travail décent ». Cette section permet de montrer comment la réflexion sur les ppe s'est transformée ces dernières décennies, en s'ouvrant sur de nouvelles avenues de recherche, sans pour autant délaisser les enjeux cruciaux de la période précédente. Le choix du cadre théorique utilisé pour analyser la STP est, comme pour toute autre question économique, déterminant. C'est ce que j'expliquerai ensuite en plaçant pour l'utilisation de l'approche économique commonsienne, qui offre de nombreux points de convergence avec l'analyse de genre (section 2). Enfin, viser la sécurité économique des femmes par le déploiement d'une stratégie ambitieuse de ppe soutenue vigoureusement par l'État, se heurte à un contexte politique hostile. Le budget 2010-2011 du gouvernement du Québec, qui marque un point tournant dans l'orientation des politiques fiscales et budgétaires québécoises, en témoigne avec éloquence.⁵ Cette situation confronte l'économiste hétérodoxe féministe que je suis à la nécessité de l'implication militante, en continuité avec la recherche théorique. J'évoquerai donc, en dernier lieu, deux expériences militantes dans lesquelles je me suis engagée ces dernières années, en tentant également d'en préciser les liens avec les revendications touchant la sécurité économique des femmes (section 3).

1. Un Nouvel Objet des Politiques Publiques : La Sécurisation des Trajectoires Professionnelles

La STP est la voie qu'emprunte aujourd'hui l'actualisation des ppe. Autrement dit, elle ne s'ajoute pas aux politiques publiques existantes touchant l'emploi, la sécurité sociale

et, plus largement le travail des femmes, mais constitue une approche qui en modifie la forme et la portée. Cette thématique, apparue dans le cadre des débats entourant le renouvellement des garanties statutaires conférées par le droit du travail et la flexibilisation des parcours professionnels (Boissonnat; Supiot), interpelle l'ensemble des acteurs impliqués dans la régulation du travail et de l'emploi, en premier lieu l'État. Trois agendas de recherche et d'action en offrent une traduction concrète : les marchés transitionnels, la flexicurité et le travail décent.⁶ Dans chacun de ces cas, l'exercice consiste à réfléchir à l'élaboration de nouvelles protections collectives consolidant la sécurité économique des salarié-e-s, tout en visant l'efficacité économique. Ces programmes seront présentés ici très sommairement.⁷ Mais, auparavant, j'identifierai certains facteurs qui permettent de mieux apprécier la nécessité de la STP.

De manière générale, la STP consiste à revoir les PPE en s'inspirant de recherches et de pratiques novatrices visant à assurer à la main-d'œuvre une sécurité économique accrue. L'importance de cet objectif tient à la reconnaissance de l'existence de processus de vulnérabilisation économique issus de l'emploi et de la famille. Ces deux espaces sociaux doivent être examinés conjointement pour saisir l'ampleur des mutations actuelles, car il s'agit d'institutions qui évoluent en s'influençant mutuellement. Étudier la précarité du double point de vue des relations d'emploi et des relations familiales permet, d'une part, de relativiser, le caractère faste de la situation d'après-guerre (les « Trente glorieuses »). Loin de correspondre à une période de plein-emploi, cette dernière reflète plutôt le consensus social de l'époque concernant la division sexuelle du travail : le travail salarié pour les uns, les « pourvoyeurs chefs de famille », le travail domestique pour les autres, les mères à la maison. Il permet, d'autre part, de prendre acte des profonds changements qui ont affecté la démographie, la famille et l'emploi, transformant en conséquence les risques sociaux (BIT 2000). De nouveaux risques sociaux sont ainsi apparus, complexifiant la lutte contre les anciens⁸ : l'exclusion (qui est une mutation du risque chômage, avec le chômage d'insertion et celui de longue durée), la sortie précoce de l'emploi (l'exclusion de la main-d'œuvre vieillissante), la monoparentalité et la parentalité tardive (des mutations du risque famille), la dépendance de longue durée (une mutation du risque vieillesse), notamment. Quant au phénomène de la précarité en emploi (emplois instables et/ou mal rémunérés), il tient à la fois du nouveau et de l'ancien, dans la mesure où diverses formes d'emplois précaires traversent l'histoire du salariat (Castel; Grozelier). On constate que l'insécurité économique accrue touche à la fois les personnes en emploi et celles qui n'en ont pas, d'où l'erreur d'opposer ces deux groupes. Car les phénomènes s'imbriquent les uns aux autres : l'appauvrissement de nombreux salarié-e-s « typiques », dont l'un des indices est l'augmentation de la « pauvreté laborieuse » ; l'exclusion des protections collectives du travail (droit du travail, sécurité sociale,

etc.) d'une frange importante du salariat en raison de la croissance des formes de travail atypiques ; le temps partiel contraint et l'amenuisement consécutif des droits sociaux suite à la présence accrue de personnes dépendantes dans la famille, dont s'occupent très majoritairement des femmes ; la plus grande pauvreté des sans emploi, due au délitement des protections collectives face au risque chômage, avec la substitution de l'assistance sociale à l'assurance sociale⁹; la pauvreté de nombreuses femmes travaillant surtout dans l'espace domestique, en particulier les mères élevant seules leurs enfants, qui n'ont plus

On voit ainsi que, face à des problèmes relevant à la fois de la répartition du revenu (dans le processus productif) et de la redistribution du revenu (par la fiscalité et la sécurité sociale), processus interreliés, la STP débouche sur un agenda politique large, consolidant des droits anciens, mais instituant aussi de nouveaux droits. La consolidation des droits traditionnels vient de ce que, même à son apogée, l'« État-providence » n'a jamais garanti que très imparfaitement les droits de la « citoyenneté sociale ». ¹² L'institution de nouveaux droits est requise, quant à elle, en raison de l'apparition des précarités découlant des mu-

L'institution de nouveaux droits est requise, quant à elle, en raison de l'apparition des précarités découlant des mutations de l'emploi, de la famille et des politiques sociales identifiées plus haut, qui forcent à revoir, en théorie et en pratique, la question de l'insécurité économique.

les protections que fournissaient les unions conjugales stables ou le modèle assistanciel traditionnel dans lequel leur contribution productive (de travail domestique) était ouvertement reconnue (Morel 2000). Car, avec la précarisation de la famille, les femmes sont celles qui supportent le risque accru de pauvreté consécutif aux séparations et à la monoparentalité. Celles qui n'ont que la protection de l'assistance sociale ont un statut économique de seconde zone, parce qu'ancré dans la pauvreté.

La STP renvoie aussi aux dynamiques de développement du capitalisme, au fait que, dans le cadre de son régime à dominante financière, caractérisé par la montée du pouvoir actionnarial, les risques sont, de façon disproportionnée, supportés par les salarié-e-s. Car l'objectif de rentabilité financière des entreprises prend le pas sur le développement de l'activité productive ou de l'emploi et l'instabilité économique qui en découle rend les salariés beaucoup plus vulnérables qu'auparavant aux pertes de pouvoir d'achat (Plihon 26).¹⁰ Ensuite, l'emploi est souvent la variable d'ajustement au niveau des pratiques de gestion de la main-d'œuvre orientées vers des formes de flexibilité précarisantes (par opposition aux formes de flexibilité préservant la sécurité des salarié-e-s). Cela est particulièrement le cas dans le modèle d'État-social « de type libéral » (Esping-Andersen), comme celui auquel correspondent le Canada mais aussi le Québec, où les protections du travail sont si faibles que les entreprises sont incitées à baser leur compétitivité sur la réduction des coûts de main-d'œuvre et l'érosion des statuts d'emploi¹¹. L'ensemble de ces pratiques d'entreprises ont pour effet de contrecarrer les efforts visant à mettre au cœur de l'agenda politique la prise en compte des besoins des salariés, qui est l'enjeu fondamental d'une stratégie de STP. Et la dernière crise économique n'a pas modifié ces processus économiques d'insécurité des salarié-e-s en matière de revenu et d'emploi.

tations de l'emploi, de la famille et des politiques sociales identifiées plus haut, qui forcent à revoir, en théorie et en pratique, la question de l'insécurité économique. Cela d'autant plus qu'avec la STP, un autre regard est porté sur la situation des salarié-e-s en raison du caractère dynamique de cette thématique. En effet, cette dernière marque le passage de l'« état » (les positions en emploi des salarié-e-s envisagées isolément les unes des autres) à la trajectoire (ces positions étant analysées à partir de la séquence de leur déroulement) et d'une vision en termes de stock à une autre en termes de flux. L'horizon temporel des PPE s'en trouve considérablement modifié.

La nécessité d'une conception du temps—ou des temps—adaptée à la complexité des parcours de vie, s'articule également à la perspective féministe de l'aménagement des temps sociaux (les temps de l'emploi, de la famille, des études, de la formation, de l'engagement citoyen, entre autres), qui a aussi forcé à réévaluer l'importance de la dimension de la temporalité dans les arrangements sociaux (Barrère-Maurisson; Barrère-Maurisson, Tremblay; Gauvin, Jacot). Avec le nouveau siècle, le temps est devenu une « préoccupation sociale majeure », « une valeur en soi, valeur non seulement individuelle mais aussi sociale ; prenant d'une certaine façon le pas, peut-être sur celle de salaire ou de revenu » (Barrère-Maurisson 2003: 85). Il en découle une vision élargie de la sécurité (Vielle 2003: 26), cette dernière n'étant plus seulement une question financière ou de perspectives de carrière, mais aussi une question temporelle ayant trait au « développement de la capacité des individus à jouir de leur temps familial à court, moyen et long terme » et, ajouterions-nous, des autres temps. Cette « sécurité temporelle » constitue un « droit fondamental à reconnaître pour tous, hommes, femmes et enfants » (Vielle 2003: 26). Cela fait écho aux préoccupations de Dominique Méda face à la dérive actuelle de l'instrumentalisation des services collectifs, no-

tamment en matière de garde des enfants, par une logique productiviste.¹³ Penser les différentes sphères d'engagement (professionnel, domestique, parental, éducatif, citoyen) comme étant « consommatrices de temps » (Méda 133) montre ainsi que le temps est une ressource rare, un « bien collectif » à « produire socialement » et à préserver. Cela conduit à questionner fondamentalement la logique des pratiques d'entreprise ou des politiques publiques, qui, au nom de l'exigence de flexibilité, ont pour effet de déstructurer la temporalité familiale (Vielle 2003) ou celle des autres espaces sociaux.

protection des emplois que vers celle des personnes. La flexicurité repose sur quatre composantes : la souplesse et la sécurisation des dispositions contractuelles, des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie, des « politiques actives du marché du travail efficaces » et des systèmes de sécurité sociale « modernes » (Commission 2007: 12). À ces volets, s'ajoute celui concernant l'implication active des partenaires sociaux (Keune, Jepsen 201). Enfin, l'agenda du travail décent, lancé en 1999 par l'Organisation internationale du travail (OIT), est décrit comme étant une « approche pragmatique

Le choix du cadre théorique qui est privilégié pour développer une analyse féministe de l'économie est déterminant : non seulement ce dernier doit-il être hétérodoxe, encore faut-il qu'il rompe vraiment avec l'orthodoxie.

Nombreuses sont donc les réalités auxquelles les programmes de STP des marchés transitionnels, de la flexicurité et du travail décent doivent répondre. Le premier d'entre eux, le programme des marchés transitionnels, élaboré depuis 1995, remonte aux travaux pionniers des économistes G. Schmid et B. Gazier (Gazier 2005; Schmid; Schmid, Gazier). Il mobilise un vaste réseau d'organismes de recherche européens, dont les travaux, théoriques et empiriques, sont soutenus par la Communauté européenne. La thématique des marchés transitionnels a été impulsée par l'échec des politiques de lutte contre l'exclusion et le désir d'œuvrer à leur renouvellement (Gazier 2003; O'Reilly, Cebrian, Lallement). Ainsi, ces marchés ont d'abord été conçus dans une perspective de réforme des PPE. Généralement définis comme ayant trait à « l'aménagement systématique et négocié des transitions », les marchés transitionnels permettent d'aborder les statuts d'emploi dans une perspective globale et intégrée, les trajectoires en emploi des individus étant replacées dans la dynamique d'ensemble des « transitions » se produisant en emploi, autour de l'emploi et hors emploi. L'approche renvoie à une sécurisation des transitions structurée institutionnellement par des « politiques actives » de qualité (Auer). Deuxièmement, la flexicurité, néologisme issu de la combinaison des termes de flexibilité et de sécurité, origine des réformes des PPE réalisées aux Pays-Bas dans les années quatre-vingt-dix. Pivot de la Stratégie européenne pour l'emploi, la flexibilité est activement promue par la Commission européenne (2008), qui la définit comme étant « une stratégie politique destinée à améliorer en même temps la flexibilité du marché du travail, de l'organisation du travail et des relations d'emploi, d'une part, et la sécurité d'emploi et de revenus, d'autre part ». On la présente comme délaissant la sécurité de l'emploi au profit de la « sécurité de l'employabilité »¹⁴ et comme une approche politique orientée moins vers la

équilibrée et intégrée, qui vise à atteindre les objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous aux niveaux mondial, régional, national, sectoriel et local » (BIT 2007: ii). L'agenda comprend quatre volets : les droits fondamentaux, l'emploi, ou de meilleures possibilités d'accès à un emploi et un revenu convenables, la sécurité sociale et le dialogue social (BIT 2008). Le genre en est un thème transversal. Le travail décent inspire plusieurs politiques visant à contrer les effets sur l'emploi de la crise financière et à réformer l'ordre économique mondial. Bien qu'évoluant selon une dynamique propre, ces trois programmes tendent à se croiser, à tout le moins au sein du monde académique (Auer; Auer, Gazier; Gazier 2008; Tangian 2009; Whiltagen, Tros).

Ces trois programmes affichent une ambition commune, celle d'offrir une réponse politique globale à la mondialisation au moyen de stratégies d'action intégrées qui reconnaissent l'importance de la sécurité économique et de la négociation sociale. Ils sont aussi présentés comme une alternative crédible aux PPE traditionnelles. Ils s'élaborent en fonction de principes de base semblables et sont à composantes multiples. (Tableau 1). Autre caractéristique de ces programmes, l'objectif de l'égalité entre les hommes et les femmes est, dans les trois cas, explicitement reconnu. Cependant, ils restent confrontés, sur le plan de l'analyse et de l'action, au défi de l'intégration de la dimension du genre, lequel n'a pas encore été relevé de manière satisfaisante (Eydoux, Letablier; Jepsen; Leschke, Jepsen; Vielle 2007). Enfin, le potentiel de STP de ces programmes n'est pas identique. La flexicurité soulève, en particulier, de nombreux problèmes en raison de son ambiguïté, car elle a surtout servi à flexibiliser l'emploi au détriment de la sécurité économique des salariés (Keune, Jepsen; Tangian 2006). D'où le développement d'ailleurs de recherches articulées autour de la question de la qualité de l'emploi (Leschke, Watt, Finn; Cloutier).

Tableau 1 : Principes et objectifs des trois agendas de recherche et d'action sur la STP

Flexicurité (Jørgensen, Kongsbøj Madsen; Tangian 2006; Wiltshagen, Tros):

Principes de base (ou objectifs) : concilier flexibilité (liberté des employeurs) et sécurité

Composantes : modalités de travail flexibles ; politiques actives sur le marché du travail ; systèmes fiables et adaptables de formation et d'éducation tout au long de la vie ; systèmes modernes de sécurité sociale.

Marchés transitionnels (Auer, Gazier; Gazier 2003, 2005 ; Schmid, Gazier):

Principes de base : liberté individuelle ; solidarité ; efficacité ; décentralisation et management par objectifs (Gazier 2003: 139-144).

Composantes : toutes les dimensions des relations professionnelles (politiques publiques; droit du travail; relations de travail; gestion des ressources humaines, etc.).

Travail décent (et mobilité protégée) (Auer; Ghai) :

Principes de base : liberté, équité, sécurité, dignité, égalité entre les hommes et les femmes

Composantes ou objectifs « stratégiques » : droits des travailleurs ; emploi ; sécurité sociale ; dialogue social ; la question de l'égalité entre les hommes et les femmes est transversale.

2. Le Cadre Théorique en Économie : Un Choix Déterminant

Intégrer la dimension du genre dans la STP constitue, nous venons de le voir, un défi fondamental. Cependant, relever ce dernier au moyen d'un cadre théorique alternatif au courant dominant en économie est aussi essentiel. En effet, on ne peut éluder le problème du choix d'un cadre d'analyse économique performant, car le développement de la thématique de la STP dépend fortement des recherches des économistes. Or, nous l'avons dit, il existe une grande diversité d'approches alternatives à l'économie orthodoxe, mais toutes n'ont pas le même intérêt pour analyser la STP dans une perspective de genre. Je veux surtout souligner ici que le choix du cadre théorique qui est privilégié pour développer une analyse féministe de l'économie est déterminant : non seulement ce dernier doit-il être hétérodoxe, encore faut-il qu'il rompe vraiment avec l'orthodoxie. C'est à cette fin que j'ai participé, depuis plus de quinze ans, à des réseaux de recherche œuvrant à actualiser l'institutionnalisme des origines, courant radicalement hétérodoxe. Ce dernier, dont l'apport a été largement sous-estimé, en particulier dans la version qu'en a présentée John R. Commons, est très fécond pour étudier la sécurité économique des femmes. Il peut donc enrichir considérablement les analyses économiques de genre de la STP. Avant d'expliquer ce point, deux clarifications s'imposent.

Premièrement, vouloir que l'économie soit féministe requiert de préciser à quel niveau on emploie le terme « économie ». En effet, ce dernier a deux significations en français : il renvoie, premièrement, aux savoirs constitués sur l'économie, ou la théorie économique et, deuxièmement, aux modalités concrètes d'organisation sociale ayant cours dans l'économie, ou les « faits » économiques. En conséquence, l'économie peut être féministe au niveaux de

la théorie, par le recours aux analyses de genre de l'économie, et des faits, par des institutions économiques conçues de manière à bénéficier particulièrement aux femmes, ce que l'on évalue par l'analyse différenciée selon le sexe. Deuxième clarification, on confond souvent deux questions quand on se réfère à la « pensée économique dominante ». Car deux niveaux de discours se superposent dans l'argumentaire économique. Le premier d'entre eux est celui de la doctrine économique, ou de l'idéologie, dont le but est de proposer des directives de politiques économiques allant dans le sens d'un anti-interventionnisme d'État (déréglementation, privatisation, individualisation des risques, etc.), cela au nom d'une vision fictive de l'économie comme ordre de faits naturellement autorégulé (« Laissez faire, laissez passer »). Associer la pensée dominante au néolibéralisme renvoie à ce niveau doctrinal, comme les articles dans ce numéro traitant de cette question.¹⁵ Le second niveau de discours est celui de la « science économique », qui vise à expliquer les phénomènes économiques. Associer la pensée dominante aux théories économiques et leurs différents courants, se situe à ce niveau. Doctrine et science sont cependant étroitement liées, agissant l'une sur l'autre de manière réciproque (Hugon 12). La science, objet qui nous intéresse ici, agit sur la doctrine, notamment, « en donnant la force de ses lois aux arguments doctrinaires » (Hugon 113), ce que montre bien l'usage politique de la « science économique », point sur lequel je reviendrai en traitant du dernier budget québécois.

Ainsi, la discipline de l'économie est orientée d'une manière très spécifique par le courant néoclassique. Ainsi, selon les néoclassiques, l'économie est définie de manière purement technique comme étant la « science des choix ». Ensuite, les économistes néo-classiques adhèrent à une démarche de recherche basée sur l'individualisme méthodologique, c'est-à-dire l'explication des phénomènes

économiques par l'analyse des comportements individuels. Dans cette optique, la société n'existe pas en soi et se voit dénuée de sa logique propre en étant appréhendée seulement à partir de la collection des individus autonomes qui la composent. Selon ce principe de l'individualisme méthodologique, ces derniers entrent en relation les uns avec les autres par le biais des échanges marchands. Le lien social est ainsi conçu comme unique lien marchand. Les « agents économiques » sont postulés comme étant libres, égaux et rationnels (sur le type de l'*homo œconomicus*). Selon le postulat de rationalité, l'action économique est comprise comme étant un comportement utilitaire et calculateur d'optimisation (« maximisation de l'utilité » (ou du profit) sous contrainte de budget (ou de coût)). La centralité de ce dernier postulat et le recours systématique à la formalisation mathématique, selon le paradigme des sciences dites « dures », permettent de considérer que l'économie néo-classique se définit plus par sa méthodologie que par son domaine d'études. Le second grand référent de l'économie néoclassique, avec le postulat de rationalité, est celui d'équilibre. La coordination des activités économiques repose sur le mécanisme du « marché », pure construction théorique imaginaire s'articulant autour de la confrontation d'une « offre » et d'une « demande », générant des équilibres de prix et de quantités. Le modèle de concurrence pure et parfaite est posé comme le modèle de référence. L'autorégulation de l'économie, conçue selon le modèle d'une physique sociale, fait ainsi partie intégrante de cette représentation du fonctionnement de la « machine » économique : lorsque l'économie est en « déséquilibre », des « forces » se déclenchent automatiquement pour la ramener en situation d'« équilibre ». Il ressort donc de cette mécanique parfaitement autorégulée du marché une conception harmonieuse de la société, où tout désordre est toujours temporaire, étant automatiquement résolu par l'intervention naturelle des « lois économiques », ces « forces du marché ». L'adhésion à une conception de l'économie comme obéissant à des lois économiques est typique de la vision de l'économie comme « fait de nature » (Gislain 2003). La notion d'« ordre naturel » renvoie à l'idée selon laquelle « (e)n dehors de toute contrainte artificielle, les phénomènes économiques ... se déroulent librement, suivant un ordre imposé par la nature, régi par des lois naturelles. Ce sont ces lois naturelles qu'il s'agit de connaître et ensuite de laisser jouer » (Hugon 78). Ces lois sont « naturelles » au sens où elles s'imposent nécessairement à la volonté des êtres humains. Cette vision de l'économie comme ordre naturel s'inscrit également dans une perspective providentielle, où le marché apparaît comme étant le garant du « bien commun », par la coïncidence qu'il permet d'établir entre l'intérêt individuel et l'intérêt général, postulat qui est, rappelons-le, à la base du libéralisme économique.

En raison de ses fondements méthodologiques, de ses concepts et de sa représentation des faits économiques comme faits de nature, l'économie néoclassique offre une vision fictive de l'économie. Ainsi détachée des

contingences de l'économie réelle, elle échoue à rendre compte adéquatement des comportements humains et des formes institutionnelles évolutives dont se dotent les sociétés. Cette utopie d'un monde harmonieux, régi par des lois économiques exprimant un ordre préétabli, dénué de rapports de pouvoir et de conflits, sert de fondement scientifique au néolibéralisme, entretenant ainsi une vision déterministe de l'économie et légitimant l'ordre établi. Dans un univers économique régulé automatiquement, toute intervention extérieure—des pouvoirs publics, des syndicats, des organisations citoyennes, etc.—est nécessairement une source de dysfonctionnement contrariant l'efficacité des marchés. L'orthodoxie concourt à la pauvreté des débats en raison de l'étroitesse de ses diagnostics et de ses propositions. Le culte du marché libre et la fiction de l'autorégulation de l'économie font converger ces derniers avec ce que les tenants de la pensée libérale identifient comme étant les « vrais » problèmes économiques : une dette publique excessive, des protections sociales trop généreuses (assurance chômage, aide sociale, services publics) ; un État trop puissant ; les entraves de tout type au « libre marché » ou au « libre commerce » ; la frilosité des acteurs sociaux ou encore le « déficit d'innovation » des sociétés sclérosées par une gauche trop puissante, affirmations entendues à satiété au Québec. Le diagnostic appelant le remède, ce type d'analyse commande donc les politiques néolibérales que nous expérimentons depuis maintenant plus de trente ans : baisse des impôts directs (sur le revenu des particuliers ou des entreprises), mesures de restrictions budgétaires, privatisation croissante des services publics, flexibilisation du travail et de l'emploi, politique monétaire orientée vers la lutte contre l'inflation (monétarisme), notamment.

Si l'orthodoxie impose son hégémonie, en particulier dans le monde académique, c'est, tel qu'indiqué plus haut, une fausse unanimité qui règne parmi les économistes. Car l'économie néoclassique n'est qu'une approche spécifique au sein de la large palette d'orientations théoriques existant dans la discipline : le marxisme, l'institutionnalisme, le keynésianisme, le post-keynésianisme, les théories de la régulation, l'économie écologique, l'école des conventions, ainsi que, recoupant partiellement ces derniers courants mais se développant aussi sur son terrain propre, l'économie féministe. L'ensemble de ces approches partagent une même insatisfaction : elles n'ont pas la place qui leur revient dans l'enseignement et la recherche en économie. En ce qui concerne l'économie féministe, même si elle a constitué un champ de recherche foisonnant, en particulier à partir des années quatre-vingt-dix,¹⁶ son impact a été négligeable sur l'économie dominante (Ferber, Nelson). Cependant, les choix théoriques privilégiés par les féministes sont déterminants pour garantir la justesse et la pertinence de leurs analyses économiques : la capacité de lever le voile sur la complexité des liens existant entre les rapports sociaux de classe et ceux de sexe n'est pas le fait de toutes les théories économiques. Déjà, je l'ai dit, l'analyse de genre peut aller de pair avec les approches marxiste,

keynésienne, institutionnaliste, etc. ainsi qu'avec l'orthodoxie. Or, selon moi, l'intérêt heuristique et le pouvoir de transformation d'un cadre d'analyse hétérodoxe tiennent à l'ampleur et à la pertinence de la rupture qu'il opère avec le courant néo-classique. En matière d'hétérodoxie, il faut donc, à mon avis, adopter une position non pas réformiste mais radicale (« à la racine »). La radicalité du discours économique hétérodoxe tient à sa capacité de proposer une démarche de connaissance, des outils méthodologiques et des concepts différents, dans leur nature et leur contenu, de ceux de l'économie dominante. Ces

peut dire qu'il en va de la théorie économique comme de l'analyse de genre. Les féministes savent bien, en effet, que la prise en compte du genre, qui n'équivaut pas à celle du sexe,¹⁹ a eu un impact théorique profond dans l'ensemble des disciplines qui ont été confrontées à cette perspective féministe. De sorte qu'il est maintenant établi qu'intégrer la dimension du genre ne signifie pas simplement élargir ou ajouter la variable sexe à un corpus analytique déjà constitué, mais transformer en profondeur les catégories d'analyse. L'institutionnalisme commonsienne a le même effet de refondation théorique. Ainsi, son principal apport

Cette utopie d'un monde harmonieux, régi par des lois économiques exprimant un ordre préétabli, dénué de rapports de pouvoir et de conflits, sert de fondement scientifique au néolibéralisme, entretenant ainsi une vision déterministe de l'économie et légitimant l'ordre établi.

conditions sont réunies dans l'institutionnalisme américain des origines, avec des économistes comme Thorstein Veblen ou John R. Commons, fondateurs de ce courant.¹⁷ C'est pourquoi, pour favoriser le développement des analyses féministes en économie, je plaide pour une démarche de recherche consistant en un exercice de « fertilisation croisée » entre l'institutionnalisme commonsien et les théories économiques féministes, consistant à mobiliser le cadre analytique de cet institutionnalisme pour enrichir l'analyse de genre en économie, et, inversement, enrichir ce dernier par les théories féministes (Morel 2000, 2007, 2010c, 2010d). Car, dans son histoire, l'institutionnalisme des origines a négligé, à l'exception notable de Veblen, de théoriser l'oppression des femmes tout comme la pensée féministe a méconnu le potentiel théorique de l'économie institutionnaliste..

Ainsi, l'institutionnalisme des origines et l'économie féministe¹⁸ auraient tous deux intérêt à se développer en prenant appui l'un sur l'autre, comme le font valoir les économistes prônant un « institutionnalisme féministe » (Jennings; Mayhew; Nelson; Peterson; Waller, Jennings; Whalen, Whalen). En position minoritaire dans la théorie économique, l'institutionnalisme et l'économie féministe soulèvent le même enjeu : la transformation de la discipline par la critique du discours dominant et l'élaboration d'une démarche de connaissance alternative. Cette ambition théorique constitue, plus fondamentalement, une remise en cause du pouvoir établi, puisque la pensée unique en économie sert à masquer les rapports de domination existant dans la société, que ces derniers soient basés, par exemple, sur la classe, le sexe ou l'appartenance ethnique. Développer un discours théorique en économie qui soit à la fois institutionnaliste et féministe procède ainsi d'une entreprise politique.

Un mot sur la force d'impact de cet institutionnalisme féministe sur la discipline de l'économie. A ce sujet, on

est d'offrir une théorie économique de l'institution, par une conceptualisation de l'économie comme « fait social institué » (Gislain 2003).²⁰ L'« institution » en est le cœur et remplace le marché, changement de cap radical par rapport aux schémas de pensée habituels en économie, y compris hétérodoxes (Gislain 2010). Bien sûr, on parle ici du marché comme construction intellectuelle reposant sur une série de postulats et d'hypothèses, non comme réalité empirique des lieux où s'opèrent les transactions économiques.²¹ Cet institutionnalisme repose sur des fondements philosophiques qui rompent radicalement, au niveau méthodologique, avec l'économie orthodoxe.²² En outre, il propose des catégories conceptuelles qui refondent l'analyse économique (Bazzoli; Gislain 2002 ; Morel 2000) : celles d'institution, d'action collective, de coutume, de transaction de statuts économiques, de groupe actif (*going concern*), de psychologie négociationnelle, de futurité, de statut économique (des transacteurs) et de raisonabilité, concepts forgés par Commons. En conséquence, l'application du corpus théorique commonsien à l'analyse, par exemple, des phénomènes du travail et de l'emploi fait émerger une économie du travail profondément renouvelée. Dans une autre contribution, nous avons posé quelques jalons d'une telle « économie du travail commonsienne », qui constitue une « analyse transactionnelle de la relation salariale » (Morel 2010d). L'analyse ne porte pas sur le « marché du travail » (offre et demande de travail, incitation au travail, équilibre, etc.), mais est menée à partir des concepts commonsiens, en commençant par celui de transaction, considéré comme étant l'unité de base de l'analyse économique. Car, pour Commons, l'emploi, qui est une relation sociale, renvoie, dans les faits, à un ensemble complexe d'interactions sociales, ce que ce dernier concept permet de saisir²³.

De nombreux points de convergence existent entre l'institutionnalisme des origines et le féminisme au niveau

méthodologique, du fait de leurs racines épistémologiques noncartésiennes communes « qui conduisent à une reconnaissance de la connaissance comme étant socialement construite » (Waller, Jennings 614). De ce point de vue, l'institutionnalisme des origines offre, selon Ann L. Jennings (111), « des opportunités inhabituelles pour la théorisation féministe en économie ». Ainsi, les institutionnalistes et les féministes rejettent les catégories de pensée dualistes²⁴ ainsi que la séparation stricte entre faits scientifiques et jugements de valeur²⁵. Pour Commons, l'économie est conçue, nous l'avons dit, non pas comme fait de nature, mais comme fait social institué. Les féministes rejoignent les institutionnalistes sur ce point fondamental. Elles rejettent généralement la conception essentialiste selon laquelle les caractéristiques de genre seraient des attributs « naturels » masculins et féminins au lieu d'être des constructions sociales. L'économie et les rapports entre les sexes sont bel et bien des faits de société, c'est-à-dire des réalités produites par la pensée et l'action humaines, telles qu'elles se manifestent, d'une part, dans le cadre des divers types de collectifs humains, et, d'autre part, à travers la volonté et la créativité individuelles. Les féministes mettent fortement l'accent sur l'importance de la temporalité et de l'histoire dans l'analyse des catégories sociales. L'institutionnalisme va encore plus loin en théorisant l'histoire au moyen d'une conception processuelle du changement institutionnel, qualifiée d'approche évolutionnaire (Gislain). Ensuite, les institutionnalistes appliquent une méthodologie « abductive » plutôt que déductive. Ainsi considèrent-ils que savoir et agir sont indissociables, les formulations théoriques et les faits observés étant, dans la recherche sociale, en constante interaction (Tool 204). De la même manière, les féministes ont beaucoup œuvré à l'élaboration d'un savoir théorique axé sur l'expérience des femmes, mettant ainsi à jour des dimensions de la vie humaine délaissées par l'économie standard (le travail domestique ou « centré sur autrui », l'inégalité des rapports de pouvoir dans la famille, la discrimination en emploi, etc.). Enfin, l'utilité de l'institutionnalisme pour l'analyse économique féministe peut être évaluée, outre sa méthodologie, à partir des concepts de Commons, qui ont déjà été mobilisés dans une approche de genre (Morel 2000), mais pourraient l'être bien davantage.

3. L'engagement « Citoyen » en Économie : Une Mobilisation Nécessaire pour d'autres Politiques Publiques

L'implication militante visant à promouvoir l'économie hétérodoxe, engagée pour faire changer les politiques publiques, est le troisième angle à partir duquel traiter de la sécurité économique des femmes. Cette implication se situe en droite ligne avec l'institutionnalisme commonsien, dont une autre des particularités est sa préoccupation pour la résolution des problèmes réels, ces « dysfonctions institutionnelles » (Tool 222). Cette préoccupation conduit l'économiste institutionnaliste à œuvrer en vue d'une action

de transformation du monde dans une voie progressiste, ce qui rejoint évidemment un programme d'action féministe. Comme l'affirmait Commons (7-8), la « recherche constructive » comprend, outre la recherche académique, qui « doit toujours avoir la première place », car c'est elle qui fait époque, et la recherche pratique, une troisième composante qu'il appelait la « recherche agitationalnelle » (*agitational research*) : celle consistant en « l'agitation, la mise à nu, l'épreuve du diagnostic, le journalisme », et qui est aussi nécessaire que la recherche académique, car c'est elle qui « éveille l'opinion publique » et porte la « conviction que quelque chose doit être fait » (Commons 8). L'œuvre de Commons respectait cette orientation « constructive » puisque ses recherches ont été axées sur la conception de politiques publiques adaptées aux problèmes économiques de son temps, politiques qui ont ensuite transformé les institutions du droit du travail et de la sécurité sociale aux États-Unis. Penser la sécurité économique des femmes aujourd'hui et la poursuivre par des politiques publiques intégrées et inspirées d'un idéal de solidarité, passe toujours autant par des actions militantes préconisant de réformer les institutions économiques existantes. J'en relate brièvement ci-dessous deux exemples : tout d'abord, une expérience de formation visant à outiller des militantes des groupes de femmes au niveau de l'analyse économique et, ensuite, l'initiative du groupe *Économie autrement (EA)*, qui a pour « première mission de favoriser la mise en lien et le rapprochement des économistes œuvrant dans toutes les sphères de la société québécoise, qui considèrent urgent de modifier la manière dont les débats économiques se déroulent ».²⁶

Le projet de formation pour les groupes de femmes portant sur les analyses hétérodoxes féministes en économie et leurs applications, a été mené de 2004 à 2006.²⁷ Intitulée *Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, cette formation, que j'ai co-dirigée comme universitaire (Morel, 2008), avec l'économiste Ruth Rose,²⁸ a été initiée en lien, notamment, avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ).²⁹ J'en ai fait la proposition parce qu'il m'est apparu clairement que contester les économistes orthodoxes sur leur propre terrain, celui de l'économie, au lieu de combattre les politiques néolibérales en se cantonnant dans du « social » ou en s'en tenant à des principes généraux de justice ou de solidarité, était une action politique de toute première importance pour toucher au fondement de ces politiques. De fait, la connaissance de l'existence de controverses dans la discipline de l'économie, de même qu'une compréhension de certains éléments formant l'ossature des théories économiques qui orientent aujourd'hui les politiques publiques, sont essentielles pour l'exercice de la démocratie. C'est pourquoi les groupes de femmes impliqués dans ce projet de formation ont identifié la théorie économique comme étant un enjeu fondamental pour le mouvement des femmes à l'heure actuelle. Ces groupes sont, en permanence, appelés à s'impliquer dans des dossiers économiques, comme l'économie sociale, le développement régional et local, l'équité salariale ou les accords internationaux de libre-échange. Or, tel que ces

groupes l'ont eux-mêmes précisé, puisque des argumentaires théoriques spécifiques en économie justifient les politiques publiques néolibérales actuelles, le mouvement des femmes voit son action de changement social subordonnée, en partie, à la compréhension et la critique des théories économiques ; c'est ce qui a conduit la FFQ et les autres groupes réunis dans le cadre de cette formation, à participer à la démarche.³⁰ Dans l'ensemble, cette formation a permis de sensibiliser les militantes et permanentes des groupes de femmes, communautaires et syndicaux, à l'économie hétérodoxe, à les aider à développer, sur leurs propres bases, des analyses critiques des discours dominants en économie et à proposer des alternatives visant à améliorer les conditions socio-économiques des populations, notamment des femmes³¹.

Le réseautage des économistes réalisé par le site *EA* vise des objectifs similaires à ceux de la formation : promouvoir l'économie hétérodoxe afin d'influencer l'orientation des politiques publiques. Ce site a été créé dans la foulée de la déclaration « Pour une autre vision de l'économie » (Béji et al.), qui a récolté l'appui, au printemps 2008, de plus de 1,260 citoyennes et citoyens du Québec, dont plus de 150 économistes. Le triple constat suivant réunissait les signataires de cette déclaration : « 1. La manière dont les débats économiques sont menés actuellement au Québec pose problème : un courant de pensée domine, qui légitime la vision néolibérale ; 2. Il faut revivifier le pluralisme dans le discours économique en redonnant droit de cité aux conceptions alternatives au courant dominant ; 3. Seule une large réflexion, pluraliste et contradictoire, peut nous permettre de surmonter l'impasse actuelle et ouvrir sur le plus grand nombre possible d'options de changement social » (Béji et al.). C'est suite à cette initiative que le site a été mis en ligne en février 2009, avec une équipe de rédaction composée d'environ 25 économistes de provenance variée. Le collectif a été fortement sollicité en 2010, en raison du Budget québécois 2010-2011, qui était très contestable en termes d'analyse économique et par sa démarche de préparation instrumentalisant la théorie économique à des fins politiques. Nous avons eu l'opportunité de contester sur la place publique les arguments des économistes orthodoxes qui étaient activement engagés dans ce processus.

Ainsi, c'est le 30 mars 2010 que Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, dépose son budget à l'Assemblée nationale. Les mesures qui y sont contenues frappent tant par leur iniquité que par la radicalité de la rupture qu'elles opèrent avec des institutions qui servaient de marqueurs de solidarité sociale. Ce budget « consiste en la substitution progressive du modèle d'État solidaire québécois par celui d'un État minimal producteur d'inégalités. En clair, par idéologie et dogmatisme, en heurtant de plein fouet l'orientation solidaire du modèle de services publics développé au Québec, le gouvernement québécois organise la « désolidarité » (Elie, Morel, van Schendel).

Le simulacre de consultation qui sert à légitimer des choix déjà arrêtés par le gouvernement est aussi forténet dénoncé. Une véritable campagne idéologique est menée

avec le battage médiatique qui entoure la sortie de chacun des trois fascicules du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (CCEFP 2009, 2010a, 2010b). Ce groupe avait été institué par le ministre Bachand « pour réfléchir avec (lui) sur les grandes orientations économiques à privilégier et sur les moyens à mettre en œuvre afin de sortir de la récession, de développer le potentiel de notre économie et de rétablir l'équilibre budgétaire ». Le CCEFP est un maillon central dans la mise en œuvre des réformes structurelles néolibérales à laquelle le budget donne un coup d'accélérateur. Ainsi, ce dernier reprend, et plus encore, les recommandations du CCEFP. Tous les membres du comité sont, à l'exception d'un seul d'entre eux, des économistes s'inscrivant dans le courant dominant.³² Dans le cadre du processus de manipulation de l'opinion publique qui est orchestré en préparation du dépôt du budget, le discours « scientifique » des économistes du CCEFP est le mode privilégié pour valider les idées néolibérales ainsi que les énoncés de bon sens qui confortent ces dernières.

Traduisant le discours alarmiste du CCEFP sur l'état soit disant désastreux des finances publiques et de la démographie québécoises dans un contexte de vieillissement de la population, les mesures annoncées dans le budget sont régressives et vont dans le sens de la privatisation des services publics, allant à l'encontre du rôle important traditionnellement dévolu à l'État au Québec.³³ Le budget se résume à une vaste entreprise de rééquilibrage des finances publiques et de lutte contre la dette, omettant tout véritable projet de développement économique rassembleur pour le futur,³⁴ omission spécialement grave en temps de crise.³⁵ L'équilibre budgétaire doit être atteint en 2013-2014, approche dogmatique qui contraste avec celle des autres pays de l'OCDE. Même le Canada et l'Ontario se montrent plus souples pour ne pas risquer de menacer la reprise économique, en se donnant cinq et huit ans, respectivement, pour éliminer leur déficit. Pourtant, l'état des finances publiques québécoises permet de consolider nos services publics plutôt que de cibler le déficit zéro.³⁶ Malgré les vives controverses qui entourent le diagnostic du gouvernement sur le niveau d'endettement du Québec (Gill), lequel est tout sauf neutre, la cible de l'équilibre budgétaire est poursuivie de manière obsessionnelle.³⁷ En conséquence, la croissance annuelle des dépenses de programme est ramenée à 2,9 % en 2010-2011 (et à 2,2 % annuellement jusqu'en 2013-2014), niveau bien en deçà de la moyenne de 4,6 % des sept années précédentes. Dans le cadre d'un « pacte » où « chacun doit faire sa part » (CCEFP 2010b : 59), le gouvernement met en œuvre une politique de financement axée sur un recours accru à l'impôt indirect (avec la hausse du taux de la taxe de vente du Québec (de 8,5 % à 9,5 %, au 1er janvier 2012) et à la tarification des services publics (droits de scolarité,³⁸ tarifs d'électricité, ticket modérateur, appelé une « franchise santé »,³⁹ pour les services de santé, pour les plus importants). Ces mesures de tarification correspondent à une réorientation de la politique fiscale de l'État. Est ainsi adoptée une nouvelle politique de financement des services publics basée sur

le principe de l'utilisateur-payeur, en fonction duquel le paiement des services doit être imputé à ceux et celles qui les utilisent. Leur accessibilité en sera nécessairement réduite. Mais le budget du Québec s'attaque au système public de santé en introduisant, outre ce ticket modérateur calculé sur la base du nombre de visites médicales annuelles, une « contribution santé » annuelle pour chaque adulte, à l'exception des plus pauvres.⁴⁰ Ces deux dernières mesures sont très vivement critiquées. La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF),⁴¹ Christiane Pelchat, en demande le retrait, les qualifiant d'« odieuses » et de « discriminatoires », jugeant qu'elles violent les chartes des droits, les conventions internationales ainsi que la Loi canadienne sur la santé (Dutrisac). Enfin, parmi les autres mesures qui entraîneront une détérioration des services publics, mentionnons le gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2014 ; la réduction graduelle de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici 2013-2014 ; le maintien du remplacement de 1 départ sur 2 à la retraite et l'extension de cette mesure au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres ; et la fusion ou l'abolition d'une trentaine d'organismes (Finances Québec 2010: 7), dont la Commission de l'équité salariale, qui voit son mandat transféré à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, un recul significatif pour les femmes. Tous les changements annoncés n'ont pas eu lieu, comme par exemple, ce dernier transfert qui ne s'est pas réalisé en raison, notamment, des pressions exercées par les groupes de femmes et les organisations syndicales.

Plusieurs organisations critiquent l'orientation de ce budget. A EA, un texte collectif, rédigé à l'initiative de son collectif d'animation et appuyé par plus de cinquante économistes québécois, dénonce la vision néolibérale du gouvernement et de ses experts, ses mythes ainsi que ses faux diagnostics et solutions.⁴² En plus de promouvoir une contre-analyse concernant le niveau d'endettement du Québec, EA défend, notamment, le modèle d'État social québécois basé sur la solidarité⁴³ ; conteste la croyance selon laquelle seul le privé est créateur de richesse ainsi que l'amalgame établi entre la dette de l'État et celle d'un ménage ; et dénonce comme régressives les hausses de taxes et de tarification. Est aussi soulignée la perte de bien-être qu'entraînera pour la population la diminution relative des dépenses de programmes : aucun « effort collectif » ne conduira à l'équilibre budgétaire, l'essentiel sera supporté par les ménages à moyen et faible revenu (Elie, Morel, van Schendel). EA désavoue aussi le refus obstiné du gouvernement de recourir davantage à l'impôt sur le revenu, celui des particuliers et celui des sociétés, qui est une politique de financement solidaire, considérant que ce dernier a allégé la fiscalité des particuliers de 5,4 milliards entre 2003 et 2009 (Finances Québec 2009: 1), un montant équivalent à celui qui sera récolté avec les nouveaux tarifs et taxes. Bien sûr, nous nous opposons au principe de l'utilisateur-payeur, contraire au principe de solidarité et à la responsabilisation de la société face

aux besoins de ses membres, ainsi qu'à la dévalorisation des missions de l'État, allant de pair avec le dénigrement de ses employés. Et l'utilisation du discours économique orthodoxe du CCEFP par le gouvernement pour valider son projet néolibéral d'ajustement structurel est également souligné. Ce mode de validation est celui de la science : le statut d'universitaire des membres de ce comité est le fondement premier de la crédibilité qui a été trop souvent accordée à leurs travaux, permettant au ministre Bachand d'aller de l'avant avec son projet de déconstruction de l'État social (Morel 2010b).

Un comité d'experts et d'expertes « communsiens » aurait conseillé le gouvernement d'une tout autre manière. Le budget d'un gouvernement est une pièce essentielle d'un projet de société, puisqu'il consigne les engagements budgétaires qui en orientent et en assurent le développement. Une perspective institutionnaliste mettrait les politiques macroéconomiques au service des besoins économiques de la population. Après ces années de crise, la principale préoccupation du ministre des Finances serait l'insécurité économique, plutôt que le déficit budgétaire ou la dette publique. L'importance des services publics comme moyen de combattre cette dernière et de lutter contre les inégalités sociales, en premier lieu celle existant entre les hommes et les femmes, serait reconnue comme pièce essentielle d'un *Capitalisme Raisonnable*⁴⁴. Tenter de préserver la cohésion de la société pour que son fonctionnement puisse être maintenu, ce qui nécessite pour chacun des « sociétaires » l'assurance d'une sécurité d'anticipation quant à la part de la richesse sociale qui lui reviendra, serait aussi l'objectif d'un économiste étudiant en priorité les transactions dans lesquelles interagissent les citoyens. L'individualisme et la croyance de l'économiste orthodoxe en la conception néolibérale d'un monde non-conflictuel, génèrent un idéalisme déconnecté de la réalité. Au contraire, reconnaître le conflit oblige à trouver les moyens de le résoudre par la négociation sociale, ce qui, si tel était le diagnostic posé sur les institutions économiques existantes, ferait avancer la société dans la voie d'un *idéalisme pragmatique*. Cet idéal de raisonnable centré sur la démocratie industrielle, contrasterait fortement avec l'absence de réel débat public qui a été observée avant le dépôt du budget. Aucun déterminisme économique non plus ne tiendrait lieu de logique politique, si les faits économiques étaient construits socialement par une théorie économique conçue comme science sociale. Un projet politique pourrait alors être développé en tant qu'expression de la volonté humaine collective requise pour permettre aux individus de se projeter avec aisance dans l'avenir. Projet politique parce que guidé, non par des principes « universels », mais par une méthode de recherche contextualisée, et mis en œuvre conformément aux spécificités du milieu économique et culturel national. Il serait possible de poursuivre encore longtemps cette énumération des changements que produirait une reconceptualisation « macroéconomique » communsienne de l'économie, cette théorisation économique des interactions institutionnelles

entre l'État et les citoyen-ne-s associant le droit, l'économie et l'éthique. Mais une telle reconstruction théorique reste un chantier de recherche à développer. Pour sûr, les femmes seraient les premières à y trouver leur compte.

Conclusion

La sécurité économique des femmes soulève des défis à différents niveaux, étroitement articulés les uns aux autres. En effet, l'efficacité de l'actualisation des PPE dans l'optique de la STP est fortement tributaire du développement d'analyses économiques hétérodoxes féministes qui soient solidement fondées au niveau théorique. En même temps, parce que l'ensemble des recherches engagées pour mieux comprendre et traiter l'insécurité économique, prennent place dans un contexte politique marqué par l'hégémonie du néolibéralisme et de son principal pendant théorique, le courant néo-classique, leur traduction dans une stratégie d'action publique délibérément orientée vers la sécurisation des statuts économiques des femmes, appelle l'intervention militante. Car donner plus de pouvoir aux militantes des groupes de femmes en démystifiant pour elles la rhétorique des économistes orthodoxes et en leur permettant d'approprioiser l'économie hétérodoxe, porter sur la place publique d'autres discours économiques que ceux qui légitiment les décisions des gouvernements néolibéraux, sont autant de manières d'ouvrir le débat public sur des options de changement social. C'est également ainsi que la réflexion théorique et appliquée trouve une transcription politique recouvrant une dimension citoyenne, puisqu'elle renvoie à la participation active à la « vie de la cité ». Saisir l'imbrication de ces trois niveaux de réflexion—objet d'étude, théorie et engagement citoyen—est donc essentiel pour les universitaires et militantes féministes.

Sylvie Morel est professeure titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval. Détentrice d'un doctorat en économie de l'Université de Paris I, ses enseignements portent sur l'économie du travail, la sécurité sociale, les politiques publiques de l'emploi et la théorie économique institutionnaliste. Ses recherches des dernières années ont concerné plus particulièrement deux grandes questions : d'une part, les politiques publiques de l'emploi (à travers, notamment, les agendas des marchés transitionnels, de la flexicurité et du travail décent), d'autre part, la réactualisation de la théorie hétérodoxe institutionnaliste de John R. Commons et son application aux problèmes économiques actuels. L'ensemble de ses recherches sont menées dans une perspective féministe. Au niveau des collaborations de recherche, elle a participé, de 2000 à 2005, à l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) et a été co-responsable, de 2002 à 2007, d'un projet de formation à l'intention des groupes de femmes sur les théories économiques et leurs applications. Elle est intégrée, depuis 2004, à l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC-Innovations), travail et emploi; elle y est responsable du volet de la sécurisation des trajectoires professionnelles. Elle est actuellement membre du Réseau québécois en études

féministes (RéQEF). Elle a été membre du comité scientifique de la Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval de 1999 à 2007, dont plus de quatre ans à titre de présidente. S. Morel est aussi membre du groupe d'économistes chargé, sous la coordination de J.-J. Gislain et B. Thérêt, de la traduction de l'ouvrage de J. R. Commons intitulé Institutional Economics: Its Place in Political Economy (1934). Enfin, elle est signataire du Manifeste pour un Québec solidaire (2005), co-rédactrice de l'appel « Pour une autre vision de l'économie » (2008), ainsi que co-fondatrice et co-animatrice du site Économie autrement (2009), où elle publie régulièrement

¹G. Dostaler, « Néoclassique [courant] », dans J. Généreux, éd., *Dictionnaire d'économie*, Paris, Dictionnaires Robert et Le Seuil, à paraître.

²Le terme provient des mots grecs « ortho » et « doxa », qui signifient, respectivement, « droit » et « opinion », ou l'opinion correcte.

³L'opposition entre orthodoxie et hétérodoxie en économie est courante. L'emprunt au lexique théologique n'est pas fortuit, quand on pense que l'« économicisme », c'est-à-dire le fait de donner préséance à l'économie dans nos sociétés, conformément à la vision idéale de la « société de marché » de l'approche dominante, est devenu un « mythe culturel au statut quasi-religieux » (Jennings 124).

⁴L'économie féministe peut aussi être orthodoxe puisqu'elle est traversée par tous les courants théoriques.

⁵Cela sans parler du contexte politique canadien, c'est-à-dire le fait que le gouvernement conservateur gouverne avec une majorité de sièges depuis les élections législatives du 2 mai 2011.

⁶La qualité du travail et certaines plates-formes syndicales françaises offrent aussi des stratégies de STP.

⁷Pour des développements plus élaborés, voir : Morel, 2010a.

⁸La notion de « risque social » renvoie aux événements susceptibles de supprimer le revenu ou, plus généralement, de réduire le niveau de vie des individus » (Dupeyroux, Prétot 4).

⁹Ces restrictions apportées aux programmes d'assurance-chômage et le transfert consécutif de prise en charge de l'assurance sociale à l'assistance sociale, entraînent une forte dégradation des statuts économiques des chômeurs et les chômeuses concernés. Car l'assistance sociale ne vise pas à supprimer la pauvreté mais à en atténuer les effets (Morel 1999).

¹⁰Les salariés sont les premiers à subir les risques transférés par les actionnaires parce qu'ils sont devenus « le partenaire le plus faible du trio actionnaires-dirigeants-salariés » (Plihon 34).

¹¹L'indicateur synthétique développé par l'OCDE pour évaluer la rigueur de la protection en emploi montre que le Canada se classe parmi les pays les moins protecteurs à cet égard.

¹²La lutte contre l'insécurité économique, menée à travers la consolidation des droits de l'emploi et de la sécurité

sociale, est restée une entreprise inachevée. Le sous-emploi des femmes et la très incomplète couverture des risques sociaux associés à la reproduction et aux soins des personnes dépendantes, en particulier les enfants, qui ont toujours été des problèmes importants, le montrent bien.

¹³A « multiplier sans compter les structures de garde à horaires atypiques (par exemple des crèches vingt-quatre heures sur vingt-quatre), les services de nuit ou les horaires extensibles, on n'incite en aucune manière les entreprises ou d'une manière générale le système productif à être économe dans sa consommation de la ressource-temps, du temps humain... Cela « est, d'une certaine manière, légitimer la multiplication des horaires atypiques et conforter le mode actuel de développement de nos sociétés, qui place au centre de la vie les contraintes du système productif et a pour conséquence que les autres rôles des individus, hormis le rôle de producteur, ne sont en aucune manière pris en compte (Méda 85).

¹⁴« La sécurité de l'emploi ... renvoie à la possibilité de garder un emploi déterminé chez un employeur déterminé. C'est celle que vise la protection de l'emploi. La sécurité d'emploi et d'employabilité ... est plus large : elle recouvre la possibilité de détenir un emploi ... et de ne pas être au chômage : la formation continue dans et hors de l'entreprise (« formation tout au long de la vie »), ainsi que l'ensemble des mesures de la politique active de l'emploi contribuent à cette forme de sécurité » (Gautié 93).

¹⁵Comme les chapitres de cet ouvrage traitant de cette question.

¹⁶En 1992, est née l'Association internationale pour l'économie féministe (*International Association for Feminist Economics*) (IAFFE), qui compte aujourd'hui environ 600 membres répartis dans 43 pays ; <http://www.iaffe.org/about/index.php>. En outre, la revue *Feminist Economics* a vu le jour en 1995. J'ajoute que, dans la recension des apports en économie féministe qu'elles ont dirigée, Janice Peterson et Margaret Lewis présentaient 99 entrées rédigées par environ 90 économistes, portant sur des concepts, écoles de pensée, champs de la discipline et questions de politiques publiques en économie féministe.

¹⁷Cet institutionnalisme ne doit pas être confondu avec celui de J. Dunlop ou de C. Kerr, auteurs qui sont à l'origine des théories des marchés internes et de la segmentation du marché du travail, associées aux noms de Peter B. Doeringer et de Michael J. Piore. En effet, son projet théorique est autrement novateur et distinct de l'approche néo-classique que celui de ces auteurs.

¹⁸Déjà faut-il prendre acte de la complexité de la littérature féministe portant sur l'économie, rendant particulièrement difficile d'en délimiter les contours ; voir à ce sujet : Morel 2011.

¹⁹Cette distinction est centrale dans le féminisme contemporain : alors que le sexe renvoie aux différences biologiques existant entre les hommes et les femmes, le concept de genre porte sur la construction sociale des groupes « de sexe » et sur le rapport de domination dans le cadre duquel ceux-ci se constituent (Delphy 28).

²⁰Cela est le fait de l'institutionnalisme des origines dans son ensemble (Gislain, Steiner 1995).

²¹La notion de marché est source de confusion parce qu'elle revêt une pluralité de sens et est souvent employée sans être définie. Elle renvoie à : 1) une réalité empirique, « la place où les individus échangistes se rencontrent, là où les produits changent de mains » ; 2) « un paradigme scientifique : la théorisation de l'économie à partir des relations d'échange » ; 3) « le fondement même de toute économie ou son objet générique, qui veut qu'aucune société ne peut échapper à la nécessité de mettre en place des transactions marchandes ou quasi marchandes » (Frydman 35). C'est la seconde acception qui pose problème.

²²La logique de l'enquête sociale, héritée de la philosophie pragmatiste de C. S. Peirce et de J. Dewey, socle épistémologique du système de pensée commonsien, mais aussi de l'institutionnalisme des origines dans son ensemble, est opposée à la méthodologie des néo-classiques ; voir, à ce sujet : Too.

²³Commons propose cinq types de transactions : la trilogie composée des formes de marchandage, de direction et de répartition, d'une part, la paire des transactions routinière et stratégique, d'autre part.

²⁴Pour ces dernières, ces catégories sont sexistes en raison de leur caractère asymétrique et hiérarchique (Harding; Jennings; Nelson 1996).

²⁵« En tant qu'économistes et praticiennes des sciences sociales, nous voulons garder et améliorer l'analyse économique en débarrassant la discipline des biais créés par la centralité des préoccupations distinctement masculines. Les féministes soulèvent des questions non pas parce que l'économie est trop objective mais parce qu'elle ne l'est pas assez. Trop d'hypothèses et d'idéaux méthodologiques ont été exemptés d'un examen critique parce que les communautés existantes des économistes les ont perçus comme universels et impartiaux » (Ferber, Nelson 1993 : vii).

²⁶Site *Économie autrement, Qui sommes-nous ?*, <http://www.economieautrement.org/spip.php?article7>.

²⁷Ce projet était en continuité avec mon implication au sein du *Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques* (2000-2003) et du Programme Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) (2000-2005). Dans ce cadre, un atelier, intitulé *La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales*, a été organisé à Québec en 2002, réunissant une soixantaine de chercheuses et d'intervenantes. Il constituait un premier traitement systématique, dans le cadre d'un échange « université-communauté », du thème de l'hétérodoxie féministe en économie.

²⁸Cette dernière, qui collabore à ce numéro, est professeure-retraîtée du Département de sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

²⁹Parmi les autres organisations impliquées, mentionnons le groupe français ASTER (Actrices sociales des territoires européens ruraux) (Europe-Afrique), la Marche mondiale

des femmes, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et Relais-femmes.

³⁰Éléments tirés de la demande de subvention déposée au Ministère de l'éducation du Québec (MEQ).

³¹Une centaine de femmes dans 6 régions du Québec ont ainsi été rejointes. La formation s'est poursuivie en France, avec le Réseau ASTER-International.

³²Il s'agit de Pierre Fortin, Robert Gagné et Claude Montmarquette. S'ajoute le fiscaliste Luc Godbout.

³³Les experts du comité appelaient de leurs vœux une « révolution culturelle » quant à la manière dont devrait désormais être conçue la gestion des finances publiques. Durant des années, l'élite corporative et les hommes et femmes politiques de droite ont dénoncé le pseudo « immobilisme » de la société québécoise, visant, par là, son modèle de solidarité sociale marqué par un ensemble de politiques sociales et de services publics favorisant l'égalité et la cohésion sociales.

³⁴La poursuite du plan de relance antérieur ne peut être considérée comme un tel projet ; en 2009, le gouvernement a injecté 6,8 milliards de dollars dans l'économie et entend poursuivre cette action cette année en ajoutant une somme additionnelle de 8,2 milliards (Finances Québec 2010 : 4).

³⁵Même si l'impact a été moins fort qu'ailleurs, le Québec a souffert de la crise financière. En 2008, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le plus important gestionnaire institutionnel de fonds de pension au Canada, a perdu quelque 39,8 milliards de \$. Le Québec est entré en récession en 2008.

³⁶La dette nette du Québec (déduction faite des actifs) est inférieure à la moyenne de l'OCDE ; voir à ce sujet : Collectif d'Économie autrement *et al.*, « Pour une autre lecture des finances publiques. Une réponse au Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques », *Economie autrement*, 2010, <<http://www.economieautrement.org/spip.php?article96>>.

³⁷« quoi que nous fassions, la seule façon durable de gérer les finances publiques est de faire en sorte que les dépenses augmentent au même rythme que les revenus qui les financent, soit le rythme de la croissance économique. Il s'agit d'une réalité incontournable, dont probablement chaque Québécois est bien conscient » (CCEFP 2010b : iv).

³⁸Le gouvernement Charest a augmenté les frais de scolarité dans son budget 2011-2012. Dès 2012, les étudiants paieront 325 \$ de plus par année sur cinq ans pour ces frais, lesquels passeront de 2,168 \$ actuellement à 3793\$ en 2017.

³⁹Cette mesure a été abandonnée en septembre 2010.

⁴⁰Dans le budget, celle-ci est fixée à un montant identique pour chaque adulte (de 25 \$ en 2010, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ à compter de 2012). En octobre 2011, le ministre Bachand a annoncé qu'il introduisait « une exemption du paiement de la contribution santé pour les personnes âgées de 65 ans ou plus qui auront reçu au moins 94 % du montant maximum du supplément de revenu garanti calculé sans la bonification » (Ministère des Finances).

⁴¹Le csf est un organisme gouvernemental de consultation

et d'étude en matière de promotion et de défense des droits et des intérêts des femmes au Québec.

⁴²Collectif d'Économie autrement *et al.* *op. cit.* D'autres groupes ont réagi (IRIS; Laplante).

⁴³Le CCEFP a répété que le gouvernement du Québec finançait 26 % plus de services que son homologue ontarien, alors que notre capacité de payer était de 14 % inférieure à celle de la province voisine. On a ainsi biaisé la présentation du modèle québécois en mentionnant son coût, sans ses avantages. ...

⁴⁴La *valeur raisonnable* est le principe en vertu duquel la société doit, en permanence, aspirer à réformer ses institutions en prenant pour modèle la situation qui correspond au meilleur arrangement réellement atteint dans la réalité, à une étape historique donnée du développement d'une société. C'est en raison de ce principe de *raisonnabilité* que des règles compensant les effets de l'infériorité économique du plus grand nombre doivent être instituées à travers des institutions favorables aux salarié-e-s (comme les PPE, la législation du travail et la sécurité sociale) ; sur l'idéal éthique de raisonnabilité, voir : Bazzoli.

Références

- Auer, Peter. « Protected Mobility for Employment and Decent Work », *Journal of Industrial Relations*, 48 (2006): 21-40. Print.
- Auer, Peter, Gazier, Bernard. *L'introuvable sécurité de l'emploi*. Paris: Flammarion, 2006.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès. *Travail, famille: le nouveau contrat*. Paris: Gallimard, 2003. Print.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, Tremblay, Diane-Gabrielle. *Concilier travail et famille—Le rôle des acteurs France—Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009. Print.
- Bazzoli, Laure. *L'économie politique de John R. Commons*. Paris: L'Harmattan, 1999. Print.
- Béji, Kamel, Debailleul, Guy, Dostaler, Gilles, Elie, Bernard, Hanin, Frédéric, Morel, Sylvie, Van Schendel, Vincent. *Pour une autre vision de l'économie*. 2008. Web. .
- Bureau International du Travail (BIT). 2008. *Le travail décent est au cœur du progrès social*. Web.
- Bureau International du Travail (BIT). *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*. 2007. Web.
- Bureau International du Travail (BIT). *Le travail dans le monde 2000 : sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation*, Genève, 2000. Web.
- Boissonnat, Jean. *Le travail dans vingt ans, rapport du Commissariat Général du Plan*, Paris, La Documentation française, 1995. Print.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard. Print.
- Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (CCEFP). *Fascicule 1. Le Québec face à ses défis. Des services publics étendus. Une marge de manœuvre étroite. De nouveaux défis à relever*, Gouvernement du Québec, Québec, décembre, 2009. Print.

- Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (CCEFP). *Fascicule 2. Le Québec face à ses défis. Des pistes de solution. Mieux dépenser et mieux financer nos services public*, janvier, 2010a. Print.
- Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (CCEFP). *Fascicule 3. Le Québec face à ses défis. Une voie durable, pour rester maîtres de nos choix*, février 2010b. Print.
- Cloutier, Luc. *L'évolution de la qualité de l'emploi des femmes et des hommes au Québec entre 1997 et 2007 : L'ascenseur de la scolarisation et le fardeau des responsabilités familiales*, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, mars 2010. Print.
- Commission européenne. « Stratégie européenne pour l'emploi, Emploi et affaires sociales ; Qu'est-ce que c'est la flexicurité »? 2008. Web.
- Commission européenne. *Vers des principes communs de flexicurité. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité*. Bruxelles, 2007. Web.
- Commons, John. R. *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*. 2 Vol. New Brunswick/London, Transaction Publishers, 1990. [1934]. Print.
- Commons, John. R. « Constructive Research. » *Labor and Administration*. J. R. Commons. New York: Augustus M. Kelley, Reprints of Economic Classic, 1964. [1913]. 7-13. Print.
- Delphy, Christine. *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat*. Paris: Éditions Syllepse, 2002. Print.
- Dupeyron, Jean-Jacques, Prétot, Xavier. *Sécurité sociale*. 8^e éd. Paris: Sirey, 1994. Print.
- Dutrisac, Robert. « Taxes santé: « odieuses » et « discriminatoires ». Le gouvernement Charest viole les chartes, dit le Conseil du statut de la femme. » *Le Devoir* 12 mai 2010. Web.
- Elie, B., Morel, S., van Schendel, V. « Le Budget 2010-2011 Par idéologie et dogmatisme, organiser la « désolidarité », 20 avril 2010. Web.
- Esping-Andersen, Gösta. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity Press, 1990. Print.
- Eydoux, Anne, Letablier, Marie-Thérèse. « Sécurisation des parcours professionnels et genre : L'écueil de la reproduction des inégalités sexuées ». *Travail, genre et sociétés* 19 (2008): 155-162. Print.
- Ferber, Marianne A. and Julie A. Nelson, eds. *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago: University of Chicago Press, 2003. Print.
- Finances Québec. *Budget 2010-2011, Pour rester maîtres de nos choix. Budget en un coup d'œil*. Gouvernement du Québec, mars 2011. Print.
- Finances Québec. *Budget 2009-2010. Le revenu des Québécois: les progrès accomplis*, Québec, Gouvernement du Québec, mars 2010. Print.
- Frydman, Roger. « Les identités du marché », dans B. Bellon et al. (dir.). *L'État et le marché*. Paris: ADIS & Economica, 1994: 34-43.
- Gautié, Jérôme. « Le défi de l'emploi. Flexibilité et/ou sécurité : la France en quête d'un modèle ». *Cahiers français, Le modèle social français* 330 (2006): 91-95. Print.
- Gauvin, Annie et Henri Jacot. *Temps de travail, temps sociaux, pour une approche globale*. Paris: Groupe Liaisons SA, 1999. Print.
- Gazier, Bernard. « Flexicurité et marchés transitionnels du travail : Esquisse d'une réflexion normative », *Travail et emploi*, 113 (2008): 117-128. Print.
- Gazier, Bernard. « Marchés transitionnels du travail et restructurations: vers une gestion collective des transitions ». *La Revue de l'IREC. Spécial Restructurations, nouveaux enjeux* 47 (1) (2005): 301-317.
- Gazier, Bernard. *Tous "Sublimes". Vers un nouveau plein emploi*. Paris Flammarion, 2003. (réédité en 2005 sous le titre *Vers un nouveau modèle social*). Print.
- Ghai, Dharam. *Decent Work: Concepts, Models and Indicators*. Genève: International Institute for Labour Studies, 2002. Print.
- Gill, Louis. « Mauvaise dette » et méthode de l'OCDE, 28 février 2010. Web.
- Gislain, Jean-Jacques. « Causalité institutionnelle : La futurité chez J. R. Commons ». *Économie et institutions*, 1 (1) (2002): 47-66. Print.
- Gislain, Jean-Jacques. « L'émergence de la problématique des institutions en économie ». *Cahiers d'économie politique* (44) (2003): 19-50. Print.
- Gislain, Jean-Jacques. « Les élaborations évolutionnaires de T. Veblen et J. R. Commons ». *Economies et Sociétés*, Hors série HS n° 34, 1 (1999): 47-65. Print.
- Gislain, Jean-Jacques. « Pourquoi l'économie est-elle nécessairement instituée ? Une réponse commonsienne à partir du concept de futurité ». Texte présenté au *Séminaire Hétérodoxies, Centre d'Économie de la Sorbonne—Université Paris I*, 11 mai 2010. Print.
- Gislain, Jean-Jacques et Philippe Steiner. *La sociologie économique 1890-1920*, Paris : Presses universitaires de France, 1995. Print.
- Grozelier, Anne-Marie. *Pour en finir avec la fin du travail*. Paris: Les Éditions de l'Atelier, 1998. Print.
- Harding, Sandra. *The Science Question in Feminism*. Ithaca: Cornell University Press, 2003.
- Hugon, Paul. *Les Doctrines économiques*. Montréal: Bibliothèque économique et sociale, 1945. Print.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). *Note socio-économique. Budget 2010 : comment financer les services publics ?* mars 2010. Print.
- Jennings, Ann L. « Public or Private? Institutional Economics and Feminism. » *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*. Eds. M. A. Ferber and J. A. Nelson. Chicago: University of Chicago Press, 1993. 111-129. Print.
- Jepsen, Maria. « Quand la dimension de genre entrera-t-elle réellement en jeu ? » *Travail, genre et sociétés* 19 (2008): 163-169. Print.
- Jørgensen, Henning, et Per Kongshøj Madsen. « Flexicurity and Beyond—Reflections on the Nature and Future of

- a Political Celebrity». *Flexicurity and Beyond. Finding a new agenda for the European Social Model*. H. Jørgensen et P. Kongshøj Madsen. Copenhagen: DJØF Publishing, 2007. 7-35. Print.
- Keune, Maarten et Maria Jepsen. «Not Balanced and Hardly New: The European Commission's Quest for Flexicurity». *Flexicurity and Beyond. Finding a New Agenda for the European Social Model*. H. Jørgensen et P. Kongshøj Madsen. Copenhagen: DJØF Publishing, 2007. 189-211. Print.
- Laplante, Robert (dir.). 2010. *Il faut voir les choses autrement*. Montreal: Institut de recherche en économie contemporaine, 2010. Print.
- Leschke, Janine and Maria Jepsen. *Transitional Labour Markets: From Theory to Policy Application. Can Transitional Labour Markets Contribute to a Less Traditional Gender Division of Labour?* Paris : Maison des Sciences Économiques, 2009. Web.
- Leschke, Janine and Andrew Watt, with Mairead Finn. *Putting a Number on Job Quality? Constructing a European Job Quality Index*. Brussels: European Trade Union Institute (ETUI), Working Paper, March 2008. Print.
- Mayhew, A. "Institutional Economics." *The Elgar Companion to Feminist Economics*. Eds. J. Peterson and M. Lewis. Cheltenham: Edward Elgar, 1999. 479-486. Print.
- Méda, Dominique. *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*. Paris: Flammarion, 2001. Print.
- Ministère des Finances. « Le ministre des Finances annonce des modifications à diverses mesures visant à protéger le revenu des aînés plus démunis et à favoriser la lutte aux changements climatiques ». Communiqué de presse, Québec, 27 octobre 2011. Web.
- Morel, Sylvie. *Budget 2010-2011 : L'orthodoxie économique ou la démission du politique*, *Économie autrement*, 25 avril 2010b. Web.
- Morel, Sylvie. « Citoyenneté, travail et emploi : Les éclairages de la théorie économique et de l'analyse de genre ». *Travail et citoyenneté. Quel avenir ?* Coutu M, Murray, G. dir. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2010c. 229-271. Print.
- Morel, Sylvie. « La sécurisation des trajectoires professionnelles : Quelques enjeux pour la recherche et l'action dans le domaine des politiques de l'emploi ». P.-A. Lapointe, J. Pelletier et F. Vaudreuil (dir.). *Regards croisés sur les mutations du travail*. Actes de colloque, Département des relations industrielles, ANACT, Gouvernement du Québec, 2010a. 165-183. Disponible sur le site *Économie autrement*. Web.
- Morel, Sylvie. « L'économie féministe: Quelques éléments de présentation ». *Économie autrement* 9 (décembre 2011). Web.
- Morel, Sylvie. « L'économie du travail commonsienne: L'analyse transactionnelle de la relation salariale ». *Revue Interventions économiques, Actualité de John Commons* 42 (2010d). Web.
- Morel, Sylvie. « Pour une « fertilisation croisée » entre l'institutionnalisme et le féminisme ». *Nouvelles questions féministes, Perspectives féministes en sciences économiques*. 26 (2) (2007): 12-28. Print.
- Morel, Sylvie. « Qualité du travail et sécurisation des trajectoires professionnelles : Une approche institutionnaliste féministe ». dans l'ARUC—Innovations, travail et emploi, *La qualité du travail et de l'emploi, au coeur des performances des entreprises et du développement durable des communautés*, Actes de colloque du premier séminaire annuel, Québec 2012 (à paraître). Print.
- Morel, Sylvie. *Les logiques de la réciprocité*, Paris : Presses universitaires de France, 2000. Print.
- Morel, Sylvie. « De l'assurance chômage à l'assistance chômage : La dégradation des statuts », *La Revue de l'IRÈS, No spécial : Assurance, assistance, solidarité*, no 30 (1999): 121-148. Print.
- Nelson, Julie A. "Confronting the Science/Value Split: Notes on Feminist Economics, Institutionalism, Pragmatism and Process Thought." *Cambridge Journal of Economics* 27 (2003): 49-64. Print.
- Nelson, Julie A. *Feminism, Objectivity, and Economics*. London : Routledge, 1996. Print.
- O'Reilly, Jacqueline, Cebrián, Inmaculada, Lallement, Michel (dir.). *Working Time Changes: Social Integration through Transitional Labour Markets*, London: Edward Elgar, 2000. Print.
- Perkins Gilman, Charlotte. *Women and Economics ; A Study of the Economic Relation Between Men and Women as a Factor of Social Evolution*. Boston: Small, Maynard, réédité : New York : Harper and Row, 1966 [1898]. Print.
- Peterson, Janice. "The Challenge of Comparable Worth: An Institutional View." *Journal of Economic Issues* 24 (2) (1990): 605-612. Print.
- Peterson, Janice and Margaret Lewis. *The Elgar Companion to Feminist Economics*, Cheltenham: Edward Elgar, 1999.
- Plihon, Dominique. « L'économie de fonds propres : Un nouveau régime d'accumulation financière ». Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Les pièges de la finance mondiale. Diagnostics et remèdes*, Paris: Syros, 2000. 17-37. Print.
- Schmid, Günther. « Social Risk Management Through Transitional Labour Markets ». *Socio-Economic Review* 4 (1) (2006): 1-33. Print.
- Schmid, Günther and Bernard Gazier, eds. *The Dynamics of Full Employment. Social Integration Through Transitional Labour Markets*, Cheltenham/Northampton: Edward Elgar, 2002.
- Supiot, Alain (dir.). *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Rapport pour la Commission Européenne, Paris: Flammarion, 1999. Print.
- Tangian, Andranik. « Decent Work: Indexing European Working Conditions and Imposing Workplace Tax ». *Transfer* 3 (2009): 527-556. Print.
- Tangian, Andranik. *European Flexicurity: Concepts (Operational Definitions), Methodology (Monitoring Instruments), and Policies (Consistent Implementations)*.

- WSI Diskussionspapier 148, Hans Böckler Foundation, Düsseldorf, 2006. Web.
- Tool, Marc R. 1 "An Institutional Mode of Inquiry." *The Role of Economic Theory*. Ed. P. A. Klein. Dordrecht, Kluwer, 1994. 197-227.
- Veblen, Thorstein. *The Theory of the Leisure Class*. New York: The Modern Library, 1934 [1899].
- Vielle, Pascale. *Flexicurité : Redéfinir la sécurité des citoyens européens*. Observatoire social européen, Policy Paper, 1, 2007. Web.
- Vielle, Pascale. « Le renforcement des assurances sociales », dans Morel S. et al. (dir.), *Actes de l'atelier : La sécurité économique des femmes : les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales*, tenu à Québec les 3-4 octobre 2002, Montréal, IREF-Relais-Femmes, 2003. 22-27. Print.
- Waller, William and Ann. L. Jennings. "On the Possibility of a Feminist Economics: The Convergence of Institutional and Feminist Methodology." *Journal of Economic Issues* 24 (2) (1990): 613-622. Print.
- Whalen, Charles and Linda Whalen. "Institutionalism: A Useful Foundation for Feminist Economics?" *The Economic Status of Women Under Capitalism: Institutional Economics and Feminist Theory*. Ed. D. Brown Peterson. Aldershot: Edward Elgar, 1994. 19-34. Print.
- Wilthagen, Ton and Frank Tros. "The Concept of "Flexicurity": A New Approach to Regulating Employment and Labour Markets." *Transfer* 10 (2) (2004): 166-186. Print.

JOANNA M. WESTON

Beach Fire

we burn huge logs
charm perils outward
keep dragons back
with hawthorn
and sweet grass

this hour's dancers
tall grey-bending
around standing stones
cast shadows long on sand

let me gain traction
for courage to dart
out into night
with fire's flare

Joanna M. Weston's middle-reader, Those Blue Shoes, was published by Clarity House Press. Frontenac House of Calgary published her poetry collection, A Summer Father. Her e-book, The Willow Tree, can be found at www.1960willowtree.wordpress.com.

ILONA MARTONFI

The Wedding (Esküvö)

In a village by the River Maros,
Carpathian Mountains – 1890
György Kovacs, a landless farmer,
Married Victoria Varadi, aged seventeen.
The daughter of a peasant,
my great-grandmother.
The bride brought her dowry chest:
Cross-stich tablecloth and linens,
folk motifs of birds, hearts, and tulips.
Carrying the bride's bed:
Goose feather duvet, pillows.

György's wedding shirt Victoria sewed.

Blue-painted table and chairs, a bench.
Oak cupboard, a present to his wife.
He brought a wagon, horses, a flock of sheep.
All the farm work done by hand,
harvesting wheat, rye, potatoes, cabbage,
beetroot –

Flax and hemp woven on looms of the weaver.

Spinning sheep's wool into skeins for knitting.
Lime washed mud-brick cottage.
Victoria wearing a wedding *párta* headdress,
green-ivory ribbons and gold and silver glass
beads.
Calla lily and white roses bridal bouquet.
Fiddle music, zither, and cimbalom.

Lime washed mud-brick cottage –
Blue-painted table and chairs, a bench.
In the life of a peasant,
what tortured his heart,
hiding in reed marsh and field?
Eight years of marriage.
Three sons and one daughter.
György Kovacs deserting wife Victoria.

He went back to his first love –

Folk motifs of birds, hearts, and tulips.

Ilona Martonfi's poetry appears earlier in this volume.